

# Salaires 2022

## L'État continue sa maltraitance !

Les négociations salariales, NAO 2022, viennent de s'achever sur un constat de profond désaccord.

Alors que l'inflation flirte avec les 6 %, la DRH de France Télévisions répond : « *Le budget de France télévisions n'est pas indexé sur l'inflation* ». Les négociateurs syndicaux s'en sont rendus compte. Alors que l'État concède un glissement de 3,5% du point d'indice des fonctionnaires, pour les salariés de France Télévisions ce sera zéro ! Et si un budget de 6,8 M€ a pu être dégagé pour les augmentations des salariés, c'est grâce au plafonnement de l'épargne sur les CET : 5 jours en 2022, contre 22 jours prévus par l'accord collectif. Mais cet effort consenti par les Organisations Syndicales signataires, dont la CGT, sur l'avenant CET, permettra seulement **1,20 %** d'augmentations collectives.

### Progressivité de la mesure

Ainsi, en fonction du niveau de rémunération, les salaires de base vont augmenter de 1 200 € à 600 € brut annuel, soit de 80 € net par mois pour les petits salaires de moins de 2 500€ bruts mensuels à 40 € pour les salaires de plus de 4 000€ (sauf hors grille). **87 % des salariés percevront entre 55 € et 40 € net.** On est très loin de l'envolée des prix, qui touche l'énergie, les loyers, l'alimentation etc.

La revalorisation des minimas des grilles, donc les primes d'ancienneté est, elle aussi, limitée à 1,20%.

### Vaches maigres et opacité

Le budget des mesures individuelles au choix reste bloqué au même niveau que les années passées (3,7 M€), avec une moyenne d'une mesure pour trois salariés.

L'enveloppe destinée à résorber les écarts de salaires et les disparités se voit réduite de 40%. En revanche, le budget pour les primes exceptionnelles, attribuées en toute opacité et sans aucun critère connu, reste quasi inchangé. Bonjour la justice !

Au total, la hausse moyenne des rémunérations (augmentations collectives et individuelles, primes, promotions etc.) plafonnera à 2,84 %, c'est-à-dire moitié moins que la hausse des prix 2022.

Il faudrait cumuler augmentation collective, mesure individuelle ou promotion, hausse de la prime d'ancienneté et prime exceptionnelle, pour ne pas être perdant cette année. Est-ce votre cas ? Peu probable...

### Des revendications intactes

La CGT revendique une hausse de 10%, ce qui n'a rien de fantaisiste, compte tenu du blocage des augmentations générales depuis 2014 et de l'inflation cumulée 2021-2022.

**Cette politique punitive, décidée par l'État et appliquée par la direction, ajoutée aux coupes budgétaires et à la fonte des effectifs, a trop duré. La perspective de suppression de la redevance annonce d'autres mauvais coups, qu'il est urgent de mettre en échec.**

Paris, le 15 juillet 2022